

Chapitre 9

LOI DE CRÉDITS POUR 2010-2011 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 8 décembre 2009)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2011,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 111 285 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2011.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2011

CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	1 482 000 \$
2.	Finances	1 250 000
3.	Justice	16 600 000
4.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	7 060 000
5.	Éducation	12 910 000
6.	Santé et Services sociaux	1 050 000
7.	Environnement	2 160 000
8.	Services communautaires et gouvernementaux	35 954 000
9.	Développement économique et Transports	5 550 000
10.	Société d'habitation du Nunavut	27 269 000

IMMOBILISATION : TOTAL **111 285 000 \$**

CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL **111 285 000 \$**